



MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 25 Mars 2025

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
REUNION DU COMITÉ SYNDICAL**
*Qui s'est tenue le Mardi 25 Mars 2025
Dans la Salle la Grange*

Etaient présents

Présents : Mesdames CARTIER et JOURDANNEAU FORT, Messieurs BATTISTI, DAMERVAL et GOMEZ, **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pouvoir de Monsieur SARI à Madame CARTIER et de Monsieur GROUSSEAU à Monsieur DAMERVAL.

Absents excusés : Madame HIDRI, Monsieur REDA.

Secrétaire : Monsieur GOMEZ

* **Les membres techniciens** : Mesdames LESCURE (Conseil Régional Ile de France), LE QUERHIC (Direction des sports CD 91), BOCHONKO (Directrice du Syndicat Mixte), ZEDE (Secrétaire Syndicat Mixte) et Monsieur ZERIOUH (Directeur Adjoint)

Monsieur Thierry BATTISTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courriel en date du 12 Mars 2025.

5 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 17 heures 30.

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025 ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT A RECRUTER DES EMPLOIS SAISONNIERS

Délibération n° 20250301

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte par 5 voix pour et 2 abstentions le tableau des emplois joint en annexe à la présente à effet du 1^{er} Janvier 2025. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte, chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Délibération n° 20250302

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 2 abstentions, habilite le Président à recruter :



- des emplois saisonniers à temps complet pour la période du 1^{er} Mars au 31 Décembre 2025 - agents d'entretien aux espaces verts (Total de 8 mois à temps complet).
- un emploi saisonnier à temps partiel (101,83 heures / mois) pour la période du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2025 – agent d'entretien sanitaires publics (total de 6 mois à temps partiel)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte, chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

TARIFS COMPLEMENTAIRES 2025

Délibération n° 20250303

Vu la proposition de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête la modification de ses tarifs pour 2025 comme suit :

➤ **Secteur Poney Club :**

- **Tarifs d'engagement aux concours du Poney Club – Fourchette de 20 à 60 € en fonction du club organisateur.**
- **Nouveau tarif pour la balade à poney sur site : 8 € pour la balade de 20 mn.**
- **Réduction de 10 % pour le troisième inscrit d'une même famille au Poney Club sur un forfait de 32 séances.**

➤ **Secteur accrobranches/ multi activités**

- **Tarif train demi-tour : 3 € pour les adultes / 1.80 € pour les -12ans.**
- **Création d'un Pass Activités de 1 à 4 activités et modification des tarifs du raid entreprises :**
 1. **Activité : 15 € durée 1h**
 2. **Activités : 22 € durée 2h**
 3. **Activités : 27 € durée 3h**
 4. **Activités : 32 € durée 4h**
- **Pass CE/CSE valable à la journée sans réservation préalable (carte vendue aux entreprises directement), avec un tarif dégressif proposé :**
 - **Pour les +10 ans : 38 € par personne (groupe entre 10 et 25 pax) / 37 € par personne (groupe entre 26 et 39 pax) / 36 € par personne (groupe de 40+ pax) (donne accès sur une journée à Accro des Arbres, mini-golf, train, canoë-kayak, laser tag).**
 - **Pour les -10ans : 32 € par personne (groupe entre 10 et 25 pax) / 31 € par personne (groupe entre 26 et 39 pax) / 30 € par personne (groupe de 40+ pax) (donne accès sur une journée à Accro des arbres, mini-golf, train, canoë-kayak, baptême poney).**

➤ **Secteur Port de plaisance**

Tarifs de raccordement fluides :

- **Droit de raccordement aux installations électriques : 1 unité = 1 Kwh à 0,34 €.**
- **Droit de raccordement aux installations électriques : 50 unités = 50 Kwh à 17 €.**
- **Droit de raccordement aux installations hydrauliques : 1 unité = 10 L à 0,11 €.**

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE**➤ Modernisation de l'éclairage des terrains de football**

Délibération n° 20250304

***Vu l'exposé du Président,
Vu le dossier présenté en séance,***

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ***Approuve le projet de demande de financement au titre de la modernisation de l'éclairage des terrains de football.***
- ***Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France un financement de 95 350 € HT.***
- ***Mandate son Président pour transmettre à la Région le dossier de financement correspondant.***

Acquisition d'un valet d'écurie

Délibération n° 20250305

***Vu l'exposé du Président,
Vu le dossier présenté en séance,***

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ***Approuve le projet de demande de financement au titre de l'acquisition d'un valet d'écurie pour l'entretien du poney club.***
- ***Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France un financement de 24 500€ HT***
- ***Mandate son Président pour transmettre à la Région le dossier de financement correspondant.***